

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023

Le 30 mars deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône Crussol » s'est réuni en session ordinaire à Guilhaumand-Granges, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY.

**Date de convocation : Vendredi 24 mars 2023**

**Etaient présents :**

Mme GAUCHER, Mme CHEBBI, M. CLOUE, M. GOUNON, Mme RENAUD, Mme RIFFARD, M. DUBAY, Mme FORT-BRISQUET, M. GERLAND, M. GUIGAL, M. LE GALL (jusqu'à la délibération n°2023-061), Mme METTRA, Mme QUENTIN-NODIN, Mme VOSSEY-MATHON, M. AVOUAC, Mme SICOIT, M. PONTAL, M. LAFAGE, Mme ROSSI, Mme PEYRARD, M. COULMONT, Mme SORBE, M. POMMARET, M. MIZZI, Mme MORFIN (jusqu'à la délibération n°2023-080), Mme SIMON, M. DIETRICH, M. RIAILLON, M. DUPIN, Mme GOUMAT.

**Etaient absents excusés :**

M. COQUELET, Mme COSTEROUSSE, M. DARNAUD, Mme MALLET, M. PONSICH, M. RANC, Mme SALLIER, M. CHAUVEAU, M. LE GALL (à partir de la délibération n°2023-062), M. MONTIEL, Mme LEJUEZ, Mme MORFIN (à partir de la délibération n°2023-081), M. DEVOCHELLE.

Monsieur André COQUELET, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Jany RIFFARD.

Madame Brigitte COSTEROUSSE, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Bernard GOUNON.

Monsieur Mathieu DARNAUD, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Sylvie GAUCHER.

Madame Josette MALLET, étant absente excusée a donné pouvoir à Madame Isabelle RENAUD.

Monsieur Régis PONSICH, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Jacques DUBAY (celui-ci s'annule de la délibération n°2023-042 à 2023-050 – Adoption des comptes administratifs).

Monsieur Kévin RANC, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Mireille METTRA.

Madame Brigitte SALLIER, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Jacky CLOUE.

Monsieur Matthieu LE GALL, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Frédéric GERLAND, à partir de la délibération n°2023-062.

Monsieur Olivier MONTIEL, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Geneviève PEYRARD.

Madame Gaëlle LEJUEZ, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Patrice POMMARET.

Monsieur Claude DEVOCHELLE, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Stéphane LAFAGE.

Monsieur Gérard CHAUVEAU, Monsieur Régis PONSICH (de la délibération n°2023-042 à 2023-050 – Adoption des comptes administratifs), Madame Magali MORFIN (à partir de la délibération n°2023-081), membres titulaires absents excusés n'ont pas été remplacés.

Monsieur Denis DUPIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2023</b>
Le procès-verbal est approuvé à la majorité (1 voix contre)

<b>ADMINISTRATION GENERALE / PERSONNEL</b> <i>Rapporteur : Madame Sylvie GAUCHER – Vice-Présidente déléguée à l'administration générale, la famille et la parentalité</i>		
<b>2023-028</b>	<b>Rapport annuel sur l'égalité hommes et femmes</b>	<b>Unanimité</b>
	Depuis 2015, obligation pour les collectivités de plus de 20 000 habitants d'établir un rapport sur l'égalité hommes-femmes à présenter au conseil avant le vote du budget.	
<b>2023-029</b>	<b>Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 – Recours à l'emploi de contractuels, stagiaires et apprentis – Ratio avancement de grade – Ajustements</b>	<b>Unanimité</b>
	Chaque année au moment du vote du budget : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation du tableau des effectifs et des changements à intervenir par rapport à l'année précédente</li> <li>▪ État des besoins d'emplois saisonniers, stagiaires et apprentis</li> <li>▪ Quota des promotion (à 100 % sous réserve de l'appréciation de la valeur professionnelle et des nécessités de service)</li> </ul>	
<b>2023-030</b>	<b>Droit à la formation des élus</b>	<b>Unanimité</b>
	Le bilan des actions doit être présenté au moment du vote des comptes administratifs. Pas de formation pour l'année 2022.	
<b>2023-031</b>	<b>Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil communautaire</b>	<b>Unanimité</b>
	Obligation pour les communes et les EPCI d'établir un état récapitulatif des indemnités des élus portant sur l'année précédent celle pour lequel le budget est voté, soit 2022.	
<b>2023-032</b>	<b>Changement d'un représentant du collège des socio-professionnels au sein de l'EPIC Office de Tourisme</b>	<b>Unanimité</b>
	Remplacement de Madame Corinne SITAR – démissionnaire – par M. Guillaume ARGAUD	

<b>FINANCES</b>					
<i>Rapporteur : Monsieur Jacques DUBAY - Président</i>					
<b>2023-033 à 2023-041</b>	<b>Comptes de gestion 2022</b>				<b>Unanimité</b>
	<p>Les comptes de gestion sont tenus par le comptable public. Ils sont votés préalablement aux comptes administratifs établis par le président (ordonnateur) et doivent être identiques. Pour Rhône Crussol :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 budget principal</li> <li>▪ 2 budgets annexes assainissement</li> <li>▪ 6 budgets annexes Zones d'activité</li> </ul>				
<b>2023-042</b>	<b>Compte administratif 2022 du budget principal</b>				<b>Unanimité</b>
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	22 020 876 €	24 230 437 €	7 549 291 €	8 852 112 €	
<b>2023-043</b>	<b>Compte administratif 2022 du budget assainissement en affermage</b>				<b>Unanimité</b>
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	1 012 914 €	2 605 708 €	848 645 €	1 029 012 €	
<b>2023-044</b>	<b>Compte administratif 2022 du budget assainissement STEP</b>				<b>Unanimité</b>
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	254 225 €	1 016 332 €	200 373 €	236 584 €	
<b>2023-045</b>	<b>Compte administratif 2022 du budget ZA La Plaine</b>				<b>Unanimité</b>
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	382 051 €	382 051 €	650 042 €	783 375 €	
<b>2023-046</b>	<b>Compte administratif 2022 du budget ZA La Chalaye</b>				<b>Unanimité</b>
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	168 754 €	168 754 €	306 294 €	200 989 €	
<b>2023-047</b>	<b>Compte administratif 2022 du budget ZA Les Friches</b>				<b>Unanimité</b>
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	288 834 €	288 834 €	242 222 €	340 909 €	

2023-048	<b>Compte administratif 2022 du budget ZA Les Croisières</b>				Unanimité
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	203 417 €	203 417 €	166 246 €	0 €	
2023-049	<b>Compte administratif 2022 du budget ZA La Maladière</b>				Unanimité
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	302 205 €	302 205 €	289 585 €	289 585 €	
2023-050	<b>Compte administratif 2022 du budget ZI Le Mistral</b>				Unanimité
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	57 981 €	57 981 €	48 318 €	48 318 €	
2023-051	<b>Affectation des résultats 2022 du budget principal</b>				Unanimité
	1068 Recette d'investissement	002 Excédent de fonctionnement reporté (recette)	001 Solde d'exécution investissement reporté (recette)		
	0 €	2 209 561 €	1 447 190 €		
2023-052	<b>Affectation des résultats 2022 du budget assainissement en affermage</b>				Unanimité
	1068 Recette d'investissement	002 Excédent de fonctionnement reporté (recette)	001 Solde d'exécution investissement reporté (recette)		
	0 €	1 592 794 €	180 367 €		
2023-053	<b>Affectation des résultats 2022 du budget assainissement STEP</b>				Unanimité
	1068 Recette d'investissement	002 Excédent de fonctionnement reporté (recette)	001 Solde d'exécution investissement reporté (recette)		
	0 €	762 107 €	36 211 €		
2023-054	<b>Affectation des résultats 2022 du budget ZA La Plaine</b>				Unanimité
	002 Excédent de fonctionnement reporté		001 Solde d'exécution investissement reporté		
	/		133 333 € (recette)		

2023-055	<b>Affectation des résultats 2022 du budget ZA La Chalaye</b>		Unanimité
	002 Excédent de fonctionnement reporté	001 Solde d'exécution investissement reporté	
	/	105 305 € (recette)	
2023-056	<b>Affectation des résultats 2022 du budget ZA Les Friches</b>		Unanimité
	002 Excédent de fonctionnement reporté	001 Solde d'exécution investissement reporté	
	/	99 687 € (recette)	
2023-057	<b>Affectation des résultats 2022 du budget ZA Les Croisières</b>		Unanimité
	002 Excédent de fonctionnement reporté	001 Solde d'exécution investissement reporté	
	/	166 246 € (dépense)	
2023-058	<b>Etat des cessions et acquisitions 2022</b>		Unanimité
	Chaque année au moment du vote du compte administratif, l'état des acquisitions et des cessions foncières doit être présenté. Dans la plupart des cas, ces transactions ont déjà fait l'objet d'une délibération spécifique.		
2023-059	<b>CFE, taxes foncières et TH 2023</b>		Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CFE : 29,67 %</li> <li>▪ TFB : 0,513 %</li> <li>▪ TFNB : 9,27 %</li> <li>▪ TH : 10,12 %</li> </ul>		
2023-060	<b>TEOM 2023</b>		Unanimité
	Taux unique de TEOM sur l'ensemble du territoire de Rhône Crussol : 11,01 %		
2023-061	<b>Taxe GEMAPI 2023</b>		Unanimité
	Produit attendu fixé à 200 000 Les services fiscaux calculeront le taux applicable à chaque taxe.		
2023-062	<b>Budget principal 2023</b>		Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Section de fonctionnement : 26 134 261,01 €</li> <li>▪ Section d'investissement : 11 462 723,15 €</li> </ul> équilibrées en dépenses et en recettes		
2023-063	<b>Budget assainissement en affermage 2023</b>		Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Section de fonctionnement : 2 833 894,43 €</li> <li>▪ Section d'investissement : 2 566 261,93 €</li> </ul> équilibrées en dépenses et en recettes		
2023-064	<b>Budget assainissement STEP 2023</b>		Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Section de fonctionnement : 1 092 207,14 €</li> <li>▪ Section d'investissement : 913 418,46 €</li> </ul> équilibrées en dépenses et en recettes		

2023-065	<b>Budget ZA La Chalaye 2023</b>	Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Section de fonctionnement : 375 404,59 €</li> <li>▪ Section d'investissement : 336 709,18 €</li> </ul> équilibrées en dépenses et en recettes	
2023-066	<b>Budget ZA Les Friches 2023</b>	Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Section de fonctionnement : 287 368,68 €</li> <li>▪ Section d'investissement : 342 955,80 €</li> </ul> équilibrées en dépenses et en recettes	
2023-067	<b>Budget ZA Les Croisières 2023</b>	Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Section de fonctionnement : 905 348,28 €</li> <li>▪ Section d'investissement : 1 067 594,56 €</li> </ul> équilibrées en dépenses et en recettes	
2023-068	<b>EPIC Office de Tourisme - Validation du budget 2023 et versement de la subvention annuelle</b>	Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Section de fonctionnement : 457 315,37 €</li> <li>▪ Section d'investissement : 42 728,54 €</li> </ul> équilibrées en dépenses et en recettes Subvention 2023 : 300 000 €	

#### URBANISME

*Rapporteur : Monsieur Michel MIZZI - Vice-Président délégué à l'urbanisme et au PLUi*

2023-069	<b>Prescription de la modification simplifiée du PLU de la commune de Guilhaud-Granges</b>	Unanimité
	Objet de la modification : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ajuster les règles en zone UC, UI et le sous-secteur UIC</li> <li>▪ adapter l'OAP n°4</li> </ul>	
2023-070	<b>Approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint Romain de Lerps</b>	Unanimité
	Objet de la modification : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ adapter la règle relative à l'installation de panneaux solaires en toiture</li> <li>▪ abandonner la procédure de classement d'un secteur A en secteur Ap</li> </ul>	

#### HABITAT / LOGEMENT

*Rapporteur : Madame Laëticia GOUMAT - Vice-Présidente déléguée à l'habitat et la rénovation énergétique*

2023-071	<b>Signature de la charte partenariale portant sur le fonctionnement du repérage et traitement de l'habitat indigne et non-décent dans le département de l'Ardèche</b>	Unanimité
	Charte partenariale permettant de définir et organiser les actions mises en œuvres en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et non-décent	

2023-072	<b>Maintien des aides au conventionnement de logements privés</b>	Unanimité
	Validation du maintien des aides : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conventionnement sans travaux : 2 000 € par logements conventionnés avec l'ANAH</li> <li>▪ Conventionnement avec travaux : 20% du montant des travaux plafonné à 5 000€ par logement (20 % plafonné à 10 000 € pour les travaux lourd) + 2 000 € pour le conventionnement très social</li> </ul>	
2023-073	<b>Maintien des aides en faveur des logements du parc public</b>	Unanimité
	Validation du maintien des aides : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les logements neufs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- aide forfaitaire de 2 500 € par PLAI et 500 € par PLUS</li> <li>- aide bonifiée en fonction de la qualité du projet sur différentes thématiques</li> </ul> </li> <li>▪ Pour les opérations d'acquisition-amélioration : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 000 € par logement</li> <li>- 7 500 € par logement si l'opération est portée par une association en maîtrise d'ouvrage d'insertion</li> </ul> </li> <li>▪ Pour la rénovation énergétique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 000 € par logement du parc social bénéficiant d'une rénovation énergétique performante</li> <li>- 3 000 € par logement rénové par les communes membres de Rhône Crussol (en contrepartie d'une rénovation performante et d'un conventionnement du logement avec l'Etat)</li> </ul> </li> </ul>	

<b>ECONOMIE / FONCIER</b>		
<i>Rapporteur : Monsieur Thierry AVOUAC - Vice-Président délégué au développement économique et à l'emploi</i>		
2023-074	<b>Constat de la désaffectation d'une bande de parcelle située Boulevard Henri-Jean Arnaud devant l'entrée du bâtiment Faun et perte de son intérêt communautaire</b>	Unanimité
	Désaffectation d'une partie de la parcelle AR n°114 de 38 m <sup>2</sup> appartenant à la société FAUN et la perte de son intérêt communautaire	
2023-075	<b>Vente à M. Vincent PARIS des parcelles AE n°277 et AE n°53 lieudit Les Peyrouses à Cornas</b>	Unanimité
	Surface totale : 2 032 m <sup>2</sup> Prix : 1,24 €/m <sup>2</sup>	
2023-076	<b>Lancement d'une procédure d'expropriation portant sur le site de la Fruitcoop à Saint-Péray</b>	Unanimité
	Lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique	

<b>VOIRIE</b>		
<i>Rapporteur : Monsieur Hervé COULMONT - Vice-Président délégué à la voirie</i>		
<b>2023-077</b>	<b>Approbation de la levée des réserves à la suite de l'avis de la commissaire enquêtrice dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour le projet d'amélioration et de sécurisation de l'accès au site de Crussol</b>	<b>Unanimité</b>
	Poursuite de la procédure avec prise en compte des réserves en y apportant une réponse	

<b>TOURISME</b>		
<i>Rapporteur : Monsieur Patrice POMMARET - Vice-président délégué à la communication et la promotion du territoire</i>		
<b>2023-078</b>	<b>Pass'Ardèche 2023 - Contrat de mandat</b>	<b>Unanimité</b>
	Renouvellement pour une durée d'un an 2 types de Pass'Ardèche : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 jours = 45 €</li> <li>▪ 6 jours = 59 €</li> </ul>	
<b>2023-079</b>	<b>Modification de la taxe de séjour</b>	<b>Unanimité</b>
	Modification pour adaptation du tarif des hébergements en attente de classement ou sans classement applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	
<b>2023-080</b>	<b>Subvention à l'association Air de Zik pour le festival de Musique « Lou Vento »</b>	<b>Unanimité</b>
	Subvention de 1 500 € pour le festival « Lou Vento » à Toulaud le 10 juin 2023	

<b>ESPACES NATURELS SENSIBLES</b>		
<i>Rapporteur : Madame Anne SIMON - Vice-Présidente déléguée à la culture, au patrimoine et aux espaces naturels sensibles</i>		
<b>2023-081</b>	<b>Contrat Atout Nature avec le Département de l'Ardèche pour le site ENS de Crussol et Soyons</b>	<b>Unanimité</b>
	Mise en œuvre du contrat d'objectifs et de partenariat « Atout Nature » avec le Département de l'Ardèche pour une durée de 4 ans	
<b>2023-082</b>	<b>Demande de subvention pour la gestion du site ENS de Crussol et Soyons</b>	<b>Unanimité</b>
	Approbation du programme d'actions 2023 et demande de subvention	

<b>ASSAINISSEMENT</b>		
<i>Rapporteur : Madame Geneviève PEYRARD - Vice-Présidente déléguée à l'assainissement</i>		
<b>2023-083</b>	<b>Lancement de la procédure de schéma directeur d'assainissement - Sollicitation d'aide à l'Agence de l'Eau</b>	<b>Unanimité</b>
	Sollicitation d'aide à l'Agence de l'Eau pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des systèmes de Guilhaud-Granges et Saint Georges les Bains à hauteur de 50% des dépenses engagées	

<b>GESTION DURABLE DES DECHETS</b>		
<i>Rapporteur : Madame Bénédicte ROSSI - Vice-Présidente déléguée à la gestion durable des déchets</i>		
<b>2023-084</b>	<p><b>Passation d'un accord-cadre pour la fourniture de contenants pour les déchets</b></p> <p>2 lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fourniture de bacs et pièces détachées concernant les bacs roulants pour le tri, bacs roulants pour les O.M, pièces détachées</li> <li>▪ Fourniture des bornes aériennes et pièces détachées concernant les colonnes aériennes en métal de capacité 4 ou 5 m3 pour les différents flux de déchet, les pièces détachées</li> </ul> <p>Durée : 4 ans Montant global maximum : 710 000 € HT</p>	<b>Unanimité</b>
<b>2023-085</b>	<p><b>Signature du contrat territorial avec l'eco-organisme « Ecomaison » relatif à la collecte des jouets, des articles de bricolage et de jardin en déchetterie</b></p> <p>Contrats pour la collecte en déchetterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des jouets</li> <li>▪ des articles de bricolage et de jardin</li> </ul> <p>Période : 2022-2027</p>	<b>Unanimité</b>

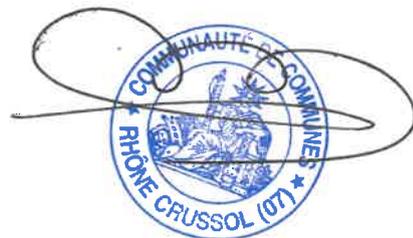
<b>DECISIONS DU PRESIDENT</b>
Aucune observation

Fin de la réunion à 20h00

Le Secrétaire de séance,  
Denis DUPIN



Le Président,  
Jacques DUBAY



Affiché le : 06 avril 2023